

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Guilhem BOULAY, Antoine LE BLANC

Durée de préparation : 6 heures

Coefficient : 3

Liste des ouvrages autorisés : aucun

Sujet : **Inégalités et aménagement des territoires**

Le jury a corrigé 136 copies, notées de 0 à 20. La moyenne s'établit à 10,15. Le sujet a donné lieu à très peu de copies blanches, et, à l'inverse, à un grand nombre de copies très fournies.

Le jury a déjà fait l'année dernière des recommandations très générales sur la manière d'aborder un sujet. Elles ont une validité générale et permettent de traiter efficacement un sujet, quel qu'il soit. Nous ne saurions trop conseiller les futurs candidats de relire les rapports des années passées, en tout cas leurs parties méthodologiques. La majorité des remarques qui avaient été faites l'an dernier restent valables, et ne seront donc pas répétées. On insistera seulement sur certains points vraiment essentiels, dont on peut comprendre mais aussi déplorer que des candidats stressés et fatigués les oublient.

On a déjà pointé à plusieurs reprises les risques d'une définition floue des termes du sujet. En cernant mal les contours d'un sujet, le candidat ne prend pas seulement le risque de mal cadrer sa copie ou de divaguer vers le hors-sujet. Plus gravement, il ne se met pas en condition pour mettre à jour les enjeux essentiels du sujet. De trop nombreuses copies n'ont ainsi pas jugé nécessaire de définir « inégalités » ou l'ont (mal) fait par pur formalisme. Il ne s'agit pas de « définir les termes du sujet » pour « définir les termes du sujet ». Il s'agit de se donner les moyens de prendre conscience des enjeux que soulève le sujet donné. Cette remarque, nous insistons, est valide pour *tous* les sujets. En ce qui nous concerne, le risque consistait à faire équivaloir « inégalité » et n'importe quelle « différence » ou « disparité ». Les meilleures copies, elles, ont clairement montré qu'une inégalité n'était pas réductible à une différence (dans ce cas tout serait inégalité, quel que soit le domaine considéré) mais impliquait d'autres dimensions, fonctionnelles et idéelles.

Cette réflexion faite, travailler sur les rapports entre aménagement des territoires et inégalités permettait de soulever diverses questions. L'immédiateté d'une possible relation de cause à effet entre les deux termes du sujet va de soi. Si la question est légitime, elle n'épuise pas pour autant les enjeux du sujet, tant il est vrai que les phénomènes sociaux sont complexes, et pas seulement linéaires. Plusieurs copies très intéressantes ont ainsi évoqué la question de la coproduction de nouveaux référentiels des politiques publiques et d'une nouvelle donne économique.

De même, et c'est le deuxième des conseils déjà donnés l'année dernière que nous réitérerons cette année, les candidats devraient systématiquement penser à « retourner » les sujets qu'on leur donne à traiter pour savoir les relativiser, au sens complet du terme. Trop d'étudiants sont partis de la coprésence de deux termes dans le sujet (« inégalités » et « aménagement des territoires ») pour faire se superposer totalement leurs enjeux. Si c'est au croisement des deux termes que résident les questions intéressantes du sujet, cela ne signifie pas pour autant que ce

croisement épuise tous les enjeux de l'un ou de l'autre des termes du sujet. Les acteurs de l'aménagement des territoires ne raisonnent pas seulement en fonction des inégalités (qu'il s'agisse de les réduire ou de les accroître). De la même manière, la question des inégalités en France n'est pas forcément une question spatiale, et encore moins seulement une question d'aménagement. Enfin, tout objet ayant une dimension spatiale, il peut aussi arriver que des processus non spatiaux dans leur mise en œuvre aient des effets spatiaux. Les candidats furent ainsi bien trop peu nombreux à noter qu'en-deçà des politiques d'aménagement des territoires visant à réduire les inégalités, le plus puissant moteur de leur réduction en France était le système redistributif dans son ensemble, qui n'est pourtant nullement conceptualisé comme un dispositif spatial !

En comparaison, il était un peu stérile de s'interroger, comme certaines copies l'ont fait trop longuement, sur la formulation du pluriel « des territoires » comme liée au seul substantif « aménagement » ou bien aux deux substantifs : « inégalités des territoires et aménagement des territoires ». Il suffisait de relever le fait que le pluriel « territoires » incitait aux changements d'échelles. De nombreux candidats ont ainsi, à juste titre articulé, les échelles régionales et infra-régionales en montrant comment les aménagements à une certaine échelle n'avaient pas les effets escomptés sur les inégalités à une autre échelle.

Un tel travail préalable sur les termes du sujet aurait permis à un nombre bien supérieur de copies de sortir des questions extrêmement balisées et peu discriminantes car pas forcément problématiques. En outre, cet enrichissement conceptuel, qui peut être assis (ce n'est pas une « obligation » !) sur des références théoriques, est très fécond, et le jury pense pouvoir raisonnablement l'espérer d'étudiants qui reçoivent en parallèle de leur solide formation en géographie une formation tout aussi solide en économie ou en sociologie. Le jury a ainsi apprécié le recours qu'ont fait certains candidats à des auteurs, géographes ou pas d'ailleurs, leur fournissant des angles d'attaque efficaces pour traiter le sujet. On pense par exemple aux travaux de L. Davezies, dont les conclusions les plus générales ont été très diffusées et qui permettaient de conceptualiser puis de questionner fort efficacement un tel sujet. Plusieurs bonnes copies ont exploité de façon pertinente ces travaux.

En l'absence de ce travail, de nombreuses copies se sont contentées de développements très généraux. On ne peut que le déplorer car il est manifeste que leurs auteurs ont beaucoup travaillé et maîtrisent leur sujet. Si leurs copies sont finalement peu valorisées, c'est que le travail de préparation et d'approche *critique* du sujet que nous appelons de nos vœux est négligé au profit d'une restitution trop peu réappropriée de connaissances. Si le jury attend bien évidemment des candidats qu'ils témoignent de connaissances suffisamment générales pour cadrer le sujet et suffisamment précises pour pouvoir en illustrer les enjeux, il ne note pas les copies en fonction de la masse d'informations qu'elles apportent. On préférera de loin des analyses fines et précises situées dans un développement problématisé, critique et argumenté. Cela requiert néanmoins de maîtriser certains points, dépassant largement la géographie. Il n'est pas possible, par exemple, de ne pas avoir conscience des bouleversements immenses introduits depuis plusieurs décennies par la décentralisation. Parler d'« acteurs » de manière parfois un peu incantatoire ne sert à rien quand on se réfugie derrière l'équivalence aménagement = « pouvoirs publics » (non définis). Il faut à tout prix, dans le cadre d'exemples précis et adaptés à leur argumentation, que les candidats soient le plus précis possible sur les acteurs effectivement engagés dans les processus qu'ils décrivent.

S'en est suivie une distinction assez nette entre copies bavardes, généralistes et souvent très historiques, et copies synthétiques proposant des réflexions bien articulées, emboîtant correctement les échelles. Certaines mauvaises copies n'ont fait qu'établir un tableau statique

de la France et de ses inégalités, sombrant fréquemment dans le cliché, ou se limitant à un aspect particulièrement galvaudé, comme l'opposition villes-campagnes. De façon surprenante, les inégalités intra-urbaines n'ont pas été spécialement interrogées ; au contraire, nombre de copies n'ont même pas abordé cet aspect du sujet. D'autres copies sont tombées dans un piège déterministe, accordant un poids démesuré à des « aménités naturelles » qui seraient en soi sources d'inégalités. Enfin, comme pratiquement chaque année, de nombreuses copies ont tout simplement oublié d'évoquer les territoires ultramarins, qui pouvaient pourtant prendre une place intéressante dans la réflexion sur un tel sujet.

Les schémas explicatifs nombreux et les croquis de synthèse presque toujours présents sont appréciés par le jury, même si les techniques de cartographie et plus simplement de dessin sont souvent mal maîtrisées. Les tentatives sont bienvenues, les résultats sont décevants. Le jury souligne sa satisfaction quant à la présence de légendes bien structurées, mais souhaite un effort supplémentaire dans la qualité du dessin et la problématisation des croquis en lien avec l'argumentation. On rappelle également que les erreurs trop grossières de localisation (*extrêmement fréquentes*), sur les cartes de synthèse mais également dans le corps de la dissertation, sont fortement réhabilitaires. Il est difficile d'accorder du crédit à un travail plaçant Nantes à Dieppe ou Rouen en Bourgogne.

Ces mises en garde et recommandations générales sont essentielles. Les prendre en compte est en soi l'assurance de rendre un bon travail, bien plus que de partir à la recherche « du » plan ou de « la » problématique « idéaux » qu'attendraient les correcteurs.